



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h27

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.18.053 - Acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section YD 241p appartenant VALLOGIS en vue de l'intégrer dans le domaine public

Christian DUMAS expose :

La SA HLM VALLOGIS – VALLOIRE HABITAT représentée par Monsieur Bruno PEREZ a déposé le 24 décembre 2017 une demande de permis de construire en vue de la construction 12 logements neufs et 3 logements réhabilités dans un vieux corps de ferme existant de type locatif social.

Le 20 septembre 2017, une réunion publique avait été organisée afin d'informer les riverains impactés par le projet.

Considérant que pour garantir une fluidité de la sécurité de la circulation routière il convient d'élargir la voie existante.

Considérant que la SA HLM VALLOGIS – VALLOIRE HABITAT est favorable à rétrocéder à l'euro symbolique une bande d'une centaine de mètres de longueur sur 4 mètres environ de largeur.

Considérant que le coût des travaux de voirie sera supporté par la SA HLM VALLOGIS – VALLOIRE HABITAT conformément à l'engagement pris par ces derniers.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 5 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer l'acte de rétrocession,
- D'autoriser la prise en charge par la commune des frais de transaction, de notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

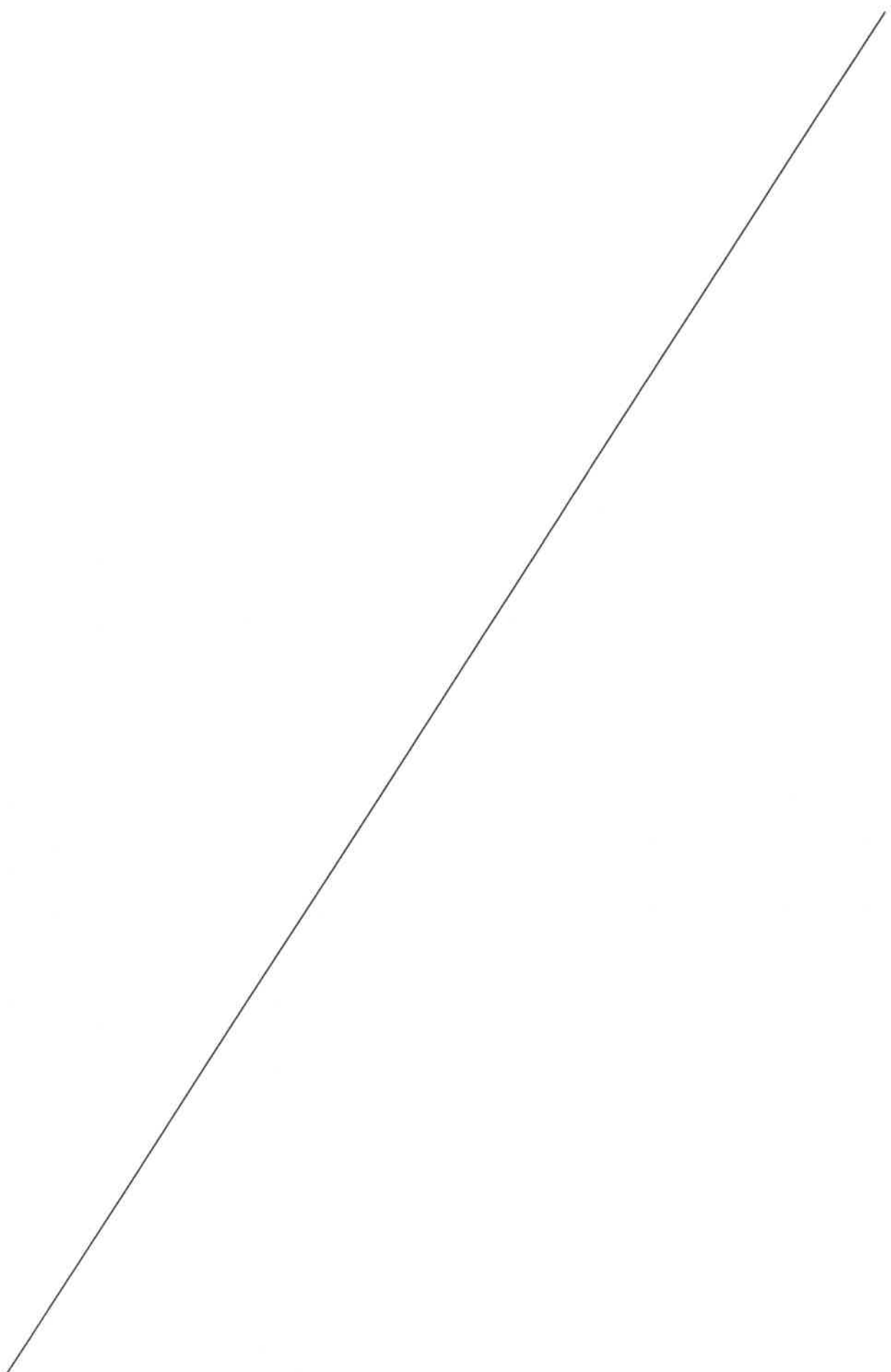
INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 3 juillet 2018

Notification le : 9 juillet 2018





Acte à classer

DL-18-053

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-09T10-30-50.00 (MI211750717)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-053-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section YD 241p appartenant VALLOGIS en vue de l'intégrer dans le domaine public

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

Acte : [DL.18.053-ADT-acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section YD 241p appartenant vallogis en vue de l'intégrer dans le domaine public.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/07/18 à 10:30

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 09/07/18 à 10:30

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:35